

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 22522

Numéro SIREN : 820 342 509

Nom ou dénomination : "LES TROIS B"

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2019 sous le numéro de dépôt 55765



20190557652018

DATE DEPOT : 03/07/2019

N° DE DEPOT : 55765

N° GESTION : 2016B22522

N° SIREN : 820342509

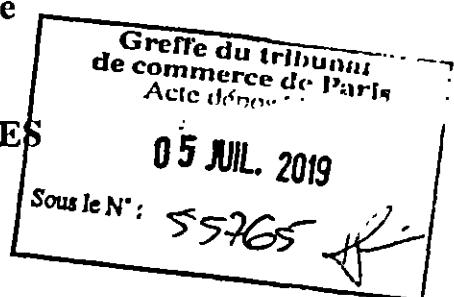
DENOMINATION : "LES TROIS B"

ADRESSE : 27 rue Blot 13 rue des Dames 75017 Paris

MILLESIME : 2018

**LES TROIS B
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6 000 Euros**

**Siège Social : 13 RUE DES DAMES
75017 PARIS**
R.C.S. PARIS B 820 342 509



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 1er JUIN 2019**

Concernant la résolution d'affectation du résultat votée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve les propositions de la gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net de 41 737 Euros décide de l'affecter au report à nouveau.

Après affectation, les soldes des postes s'élèvent à :

- réserve légale	600 Euros
- report à nouveau	85 094 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président.



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Tâche à faire du service

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input type="checkbox"/>
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre				<input type="checkbox"/>	
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				<input type="checkbox"/>	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société: LES PROPS B SAS 13 RUE DES DAMES 75017 PARIS			Adresse du siège social:		
SIRET 8 2 0 3 4 2 5 0 9 0 0 0 2 4 Mél: a.saaif@ardire-conseil.fr					
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ					
Activités exercées	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	5 405	Déficit	
	- Bénéfice imposable à 15%	- 38 123			
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%			
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)		

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

- 1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinque C-I-1), cocher la case ci-contre
- 2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée
- 3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinque C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse
	N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé CGALA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil	
ACCÈS CONSEIL 155 BIS RUE LEGENDRE 75017 PARIS		Tél: 0142127000	
CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 19032019	Lieu: PARIS
		Qualité et nom du signataire:	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature:	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3%). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la fiche fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

2019

Formulaire obligatoire

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 206S-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus⁽³⁾		a		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI⁽⁴⁾		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis⁽⁵⁾			Total (a à h)	

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

• ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^{**}	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^{**}	MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter

2019	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
	Exercice du 01 / 01 au 31 / 12 ou au titre de l'année N	Néant	
	PME au sens communautaire		X
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
<input checked="" type="checkbox"/> Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
CIC	5 443		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément) dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Donn montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N			Montant
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois			Montant

(1)

Désignation de l'entreprise <u>LES TROIS B SAS</u>						Néant <input type="checkbox"/>
Adresse de l'entreprise <u>13 RUE DES DAMES 75017 PARIS</u>						
SIRET	8 2 0 3 4 2 5 0 9 0 0 0 2 4					
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 , 2	Durée de l'exercice précédent *	1 , 2			
				Exercice N clos le <u>13,11,2018</u>		
ACTIF		Brut	1	Amortissements-Provisions	2	Net
ACTIF IMMOBILISÉ						3
Immobilisations Incorporelles	Fonds commercial * Autres *	010 014	200 000 7 810	012 016		200 000 1 954
Immobilisations corporelles *		028	97 361	030	19 085	78 276
Immobilisations financières * (1)		040	8 934	042		8 934
	Total I (5)	044	314 105	048	24 941	289 164
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	1 145	052		1 145
Marchandises *		060	1 098	062		1 098
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068 072		070 074		
Valeurs mobilières de placement		080	50	082		50
Disponibilités		084	8 552	086		8 552
Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II	096	17 387	098		17 387
	Total général (I+II)	110	331 492	112	24 941	306 551
PASSIF						Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES						
Capital social ou individuel *				120		6 000
Écarts de réévaluation					124	
Réserve légale					126	600
Réserves réglementées *					130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		132		
Report à nouveau					134	43 957
Résultat de l'exercice					136	41 737
Provisions réglementées					140	
	Total II	142				92 295
Provisions pour risques et charges					154	
DETTE (4)						
Emprunts et dettes assimilées					156	112 517
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164	
Fournisseurs et comptes rattachés *					166	8 141
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ____)		169	46 552	172		93 599
Produits constatés d'avance					174	
	Total III	176				214 257
	Total général (I + II + III)	180				306 551
RENOVIS						
(1) Dont Immobilisations financières à moins d'un an	193			(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197			(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	47 361
(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise	LES TROIS B SAS		Néant
			Formulaire déposé au titre de l'IR	018	Exercice N clos le 13.11.2018
A – RÉSULTAT COMPTABLE					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210 354 261
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214 40 853
		Services *		217	218
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222
	Production immobilisée *				224
	Subventions d'exploitations reçues				226
	Autres produits				230
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232 395 114
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234 4 849
	Variation de stocks (marchandises) *				236 (40)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238 125 986
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240 (38)
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242 61 056
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFF et CVAF *)	243	1 055		244 3 380
	Rémunerations du personnel *				250 116 686
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252 21 279
	Dotations aux amortissements *				254 10 438
	Dotations aux provisions				256
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)	259			262 1
	Autres charges (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264 343 597
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270 51 517
	Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294 2 549
	Produits exceptionnels (IV)				299
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	317		300
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D)	348		
	Impôt sur les bénéfices * (VII)				306 7 231
2 – BÉNÉFICES OU PERTES – Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310 41 737
B – RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	41 737	314	
Réintégraisons	Rémunerations et avantages personnels non déductibles *				316
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318
	Provisions non déductibles *				322
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324 7 231
	Divers *, dont intérêts excédentaires des apports d'associés 247	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM *	218		330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 octies D)	219		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (41. sexies)	986	ZFU-TE (41. octies et octies A)	987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (41. septies)	981	JEI (41. sexies A)	989	
	ZRD (41. terdecies)	127	ZRR (41. quindecies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 41. duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990	
	ZFA (44. quaterdecies)	315	Investissements outre-mer	311	
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)				992
	Droit divers	Créance due au report en amère du déficit	346		350 5 443
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTIÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352 43 525	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en attente *				356
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	350 43 525	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2019

Extension

LES TROIS B SAS

(3)

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-CSD 2019

Formulaire obligatoire (article 332 seconde A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : LES TROIS B SAS								Néant <input type="checkbox"/>			
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *				
ACTIF IMMOBILISÉ		Fonds commercial	400	200 000	402	403	406	200 000	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	200 000	402	403	406	200 000					
	Autres	410	7 810	412	413	416	7 810						
	Terrains	420		422	423	426							
	Constructions	430		432	433	436							
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	50 000	442	47 361	444	446	97 361					
	Installations générales, agencements divers	450		452	453	456							
	Matériel de transport	460		462	463	466							
Immobilisations financières	Autres immobilisations corporelles	470		472	473	476							
	Immobilisations financières	480	8 934	482	484	486	8 934						
TOTAL		490	266 744	492	47 361	494	496	314 105					
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements différents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	3 253	502	2 603	504		506	5 856				
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	11 250	532	7 835	534		536	19 085				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570	14 503	572	10 438	574		576	24 941				
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IIR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Immobilisations cédées	Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1		2		3		4		5			
		6		7		8		9		10			
		Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values			
										Court terme *			
										Long terme			
										19 % ☒	15 % ou 12,8 % ☒	0 % ☒	
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	588	587	589					
	Plus-values taxable à 19 % (1)		579		Régularisations	590	585	591			595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)									591				
TOTAL									597		599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 3012 seconde
A bas du Code général des impôts)

(4)

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise :	LES TROIS B SAS					Néant <input type="checkbox"/>
-------------------------------	-----------------	--	--	--	--	--------------------------------

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. civ.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

- 1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7

TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	960
Total des déficits restant à reporter	970

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 1 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: <u>LES TROIS B SAS</u>		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le: <u>01/01/2018</u> et clos le: <u>31/12/2018</u>		Données en nombre de mois	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	5,00
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	395 114
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
		TOTAL 1	106 395 114
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	--- 78
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
		TOTAL 2	144 78
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée⁽¹⁾			
Achats		121	158 750
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	8 085
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	25 057
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
		TOTAL 3	152 191 893
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137 203 299
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		117	203 299
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
SI vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	395 114
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		023	5,00
Période de référence		024	0 1 / 0 1 / 2 0 1 8 160 3 1 / 1 2 / 2 0 1 8
Date de cessation			/ /
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N°2033-F-SD 2019

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. B du C.G.I.)

6

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1) Néant *

Exercice clos le

31122018

SIREN

8 2 0 3 4 2 5 0 9

Dénomination de l'entreprise

LES TROIS B SAS

Adresse (voie)

13 RUE DES DAMES

Code postal

75017

Ville

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	
Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance: Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	
Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance: Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

FILIALES ET PARTICIPATIONS



(1) Néant *

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Exercice clos le

31122018

SIREN

8 2 0 3 4 2 5 0 9

Dénomination de l'entreprise

LES TROIS B SAS

Adresse (voie)

13 RUE DES DAMES

Code postal

75017

Ville

PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	

**LES TROIS B
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6 000 Euros**

**Siège Social : 13 RUE DES DAMES
75017 PARIS**

R.C.S. PARIS B 820 342 509

**FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 1er JUIN 2019**

<u>NOM , PRENOM DES ASSOCIES</u>	<u>NOMBRE DE PARTS</u>	<u>NOMBRE DE VOIX</u>
1. MR OUBOOSLAM MOHAMED	167	167
2. MR SOUSSAN HASSAN	167	167
3. MR BOUKRIM ABDELKARIM	166	166
	—	—
TOTAL	500	500

La présente feuille de présence faisant apparaître que 3 actionnaires sont présents ou représentés, porteurs de 500 actions auxquelles sont attachées 500 voix, a été arrêtée et certifiée exacte par les actionnaires soussignés.

Paris, le 1er Juin 2019



LES TROIS B
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6 000 Euros

**Siège Social : 13 RUE DES DAMES
75017 PARIS**

R.C.S. PARIS B 820 342 509

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 1er JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le 1er Juin, à 15 Heures.

Les actionnaires de la société « LES TROIS B », Société par actions simplifiée, au capital de 6 000 Euros, divisé en 500 actions de 12 Euros chacune, se sont réunis au Siège Social, sur convocation du président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre en entrant en séance, et qui permet de constater que sont présents ou représentés :

- Mr OUBOUSLAM Mohamed,	
Propriétaire de	
Cent soixante-sept actions, ci	167 actions
- Mr SOUSSAN Hassan,	
Propriétaire de	
Cent soixante-sept actions, ci	167 actions
- Mr BOUKRIM Abdelkarim,	
Propriétaire de	
Cent soixante-six actions, ci	166 actions
 Soit au total, ci	 500 actions

Composant la totalité du capital social

L'Assemblée est présidée par Mr BOUKRIM Abdelkarim, Président.

Mr le Président déclare que la totalité du capital social, étant présent, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Elle dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Le rapport de la gérance,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966,
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2018,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Puis, Mr le Président rappelle que tous ces documents ont été tenus à la disposition des associés avec tous les renseignements exigés par la loi, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Mr le Président rappelle l'ordre du jour, à savoir :

- lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, quitus au gérant,
- approbation des comptes, affectations des résultats,
- pouvoirs.

Puis, Mr le Président donne lecture du rapport de gestion établi par la gérance sur la marche des affaires sociales pendant l'exercice clos le 31 Décembre 2018, ainsi que du rapport spécial sur les conventions visée à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966.

Mr le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont alors échangées. Personne ne demandant plus la parole, Mr le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 approuve.

- le rapport de gestion
- l'inventaire
- les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat, l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, il donne quitus à Mr BOUKRIM Abdelkarim de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les propositions de la gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net de 41 737 Euros, décide de l'affecter comme suit :

Après affectation, le solde des postes s'élèvent à :

- | | |
|----------------------|--------------|
| - réserve légale : | 600 Euros |
| - report à nouveau : | 85 094 Euros |

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article du 24 Juillet 1966, approuve celles qui y sont énoncées, à savoir :

- la somme de 0 Euros
versée à Mr BOUKRIM Abdelkarim
en contrepartie de ses fonctions de gérance

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

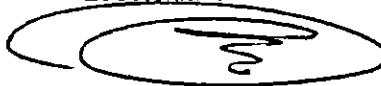
L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix huit heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par tous les associés présents.

Le Président.



**LES TROIS B
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6 000 Euros**

**Siège Social : 13 RUE DES DAMES
75017 PARIS**

R.C.S. PARIS B 820 342 509

**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES CONVENTIONS
VISEES A L'ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966 PROPOSE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 1er JUIN
2019**

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966, nous devons vous présenter notre rapport sur :

- Les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un des gérants ou associés.
- Les conventions passées par une société dont un associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général, membre du directoire ou membre du conseil de surveillance est simultanément gérant ou associé de notre société.

En ce qui concerne notre société, nous devons vous informer des conventions suivantes, à savoir :

- la somme de 0 Euros
versée à Mr BOUKRIM Abdelkarim
en contrepartie de ses fonctions de présidence

Nous restons toutefois à votre disposition pour vous donner toutes les explications que vous souhaiteriez.

Le Président.



LES TROIS B
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6 000 Euros

Siège Social : 13 RUE DES DAMES
75017 PARIS

R.C.S. PARIS B 820 342 509

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 1er JUIN 2019

RAPPORT DE GESTION PRÉSENTE A L'ASSEMBLÉE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 1er JUIN
2019

Madame, Monsieur,

Nous vous avons convoqués en Assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous présenter notre rapport sur la situation de la société, vous commenter les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, les soumettre à votre approbation et en affecter les résultats.

INFORMATION

Les documents et renseignements prévus par la législation vous ont été communiqués dans les délais et conditions impartis par la loi et les statuts.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

I – Le chiffre d'affaires, les produits, les charges :

. Le chiffre d'affaires ressort à	395 114 Euros
. Les produits d'exploitation s'établissent à	395 114 Euros
. Les charges d'exploitation s'élèvent à	343 597 Euros
Laissant apparaître un bénéfice net d'exploitation de	51 517 Euros

II – Les charges d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

. Achats de marchandises	4 849 Euros
. Variation de stock	(40) Euros
. Achats matières premières	125 986 Euros
. Variation de stock	(38) Euros
. Autres achats et charges externes	61 056 Euros
. Impôts, taxes et versements assimilés	3 380 Euros
. Salaires et traitements	116 686 Euros
. Charges sociales	21 279 Euros

Les dotations aux amortissements ont été pratiquées comme suit :

. Dotations aux amortissements	10 438 Euros
. Les charges financiers	2 549 Euros
. Charges exceptionnelles	0 Euros

Le bénéfice net de l'exercice s'élève à la somme de 41 737 Euros, après impôt sur la société pour un montant de 7 231 euros que nous vous proposons d'affecter comme suit :

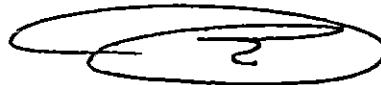
Après affectation, les soldes des postes s'élèvent à :

- réserve légale	600 Euros
- report à nouveau	85 094 Euros

Ainsi que vous avez pu le constater au vu des documents qui ont été tenus à votre disposition, aucune réintégration de frais généraux visés aux articles 223 quater et quinquiés (article 39-4) du code Général des Impôts n'a été effectuée pour la détermination du résultat fiscal de l'exercice.

Après avoir pris connaissance des documents qui vous ont été communiqués et avoir entendu nos explications, nous espérons que vous voudrez bien les approuver et nous donner quitus entier et sans réserves.

Le Président.



LES TROIS B

**Société à Responsabilité Limitée
Au Capital de 8 000 Euros**

**ETAT DE SYNTHESE
AU 31 DECEMBRE 2018**

ANNEXE

SOMMAIRE

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Relevé de frais généraux

Impôt sur les sociétés

SARL LES TROIS B

L'ANNEXE

L'annexe aux comptes est indissociable du bilan et du compte de résultat. Ce document, qui constitue une obligation légale, améliore et complète l'information donnée par le bilan et le compte de résultat à l'effet de donner une IMAGE FIDELE de l'entreprise en date du : **31 DECEMBRE 2018**.

PRESENTATION :

- 1 – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE
- 2 – PRINCIPES REGLES ET METHODES COMPTABLES
- 3 – NOTES SUR LE BILAN
- 4 – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT
- 5 – AUTRES INFORMATIONS

CHAPITRE I – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les comptes de la SARL LES TROIS B, au capital de 6 000 Euros, font apparaître à la clôture de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, un bénéfice net de 41 737 Euros pour un chiffre d'affaires hors taxes de 395 114 Euros.

CHAPITRE II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan au 31 Décembre 2018 et le compte de résultat ont été établis en appliquant les principes comptables généralement admis en la matière et les règles en vigueur, dans le respect du principe de prudence :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices.

Les modes et méthodes d'évaluation propres à chaque poste des états financiers sont précisés dans la troisième partie, ci-après.

La règle de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

SARL LES TROIS B

Annexe

31 DECEMBRE 2018

CHAPITRE III – NOTES SUR LE BILAN

A – ACTIF

1 – Immobilisations incorporelles 207 810 Euros

- Fonds de commerce	200 000
- Autres	7 810

2 – Immobilisations corporelles 97 361 Euros

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique. Elles sont amorties selon le système linéaire.

- Matériel et outillage	15 %
- Matériel de transport	20 %
- Agencement	10%

3 – Dépôt 8 935 Euros

4 – Stock 2 243 Euros

- Il est composé de marchandises	1 145
- Il est composé de Matières Premières	1 098

5 – Crédances 6 542 Euros

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et comprennent :

TVA	6 542
Etat Impôt	0

Toutes les créances ont une échéance inférieure à un an.

6 – Disponibilités 8 602 Euros

- Caisse	3 543
- Banque	5 009
- VMP	50

SAS LES TROIS B

Annexe

31 DECEMBRE 2018

B- PASSIF

1 – Capital 6 000 Euros

Au 31 Décembre 2018, sa répartition est la suivante :

- MR BOUFTASS MAHOUD	2 000 Euros
- MR BELKACEM EL HASSANE	2 000 Euros
- MR BAYSSIR BRAHIM	2 000 Euros

Les actions sont de 12 Euros chacune.

Le président de la société est Mr BOUKRIM ABDELKARIM

2 – Report à nouveau 3 367 Euros

Les mouvements portant sur les comptes de report à nouveau tiennent compte de la décision de l'Assemblée Générale du 3 juin 2018 statuent sur les comptes.

3-Réserve légale 600 Euros

4 – Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits 112 517 Euros

- Emprunt	103 548 Euros
- Prêt Moulin	8 969 Euros

5 – Fournisseurs et comptes rattachés 8 141 Euros

- Fournisseurs 8 141 Euros

6 – Emprunts et dette financières 46 552 Euros

Ce poste représente le montant dû aux associés au 31 Décembre 2018.
Ce compte ne porte pas intérêt.

7 – Dettes fiscales et sociales 51 661 Euros

- Rémunérations dues	4 614 Euros
- Organismes sociaux	12 709 Euros
- Impôts et taxes	338 Euros
-Autres charges	34 000 Euros

CHAPITRE IV – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1 – Chiffre d'affaires **395 114 Euros**
- Montant France 2018 **395 114 Euros**

TOTAL AU 31 DECEMBRE 2018 **395 114 Euros**

CHAPITRE V – AUTRES INFORMATIONS

Etat néant.

**LES TROIS B
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6 000 Euros**

**Siège Social : 13 RUE DES DAMES
75017 PARIS**

R.C.S. PARIS B 820 342 509

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 1er JUIN 2019**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, approuve :

- . Le rapport de gestion,
- . L'inventaire,
- . Les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus à Mr Le Président de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve les propositions de la gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net de 41 737 Euros, décide de l'affecter au report à nouveau.

Après affectation, les soldes des postes s'élèvent à :

- réserve légale	600
- report à nouveau	85 094

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966, approuve celles qui y sont énoncées, à savoir :

- la somme de 0 **Euros**
versée à **Mr BOUKRIM Abdelkarim**
en contrepartie de ses fonctions de présidence

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par la loi.

Le Président.

